

# PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES

## AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

En application de l'arrêté préfectoral du **01 OCT. 2024**, il sera procédé, du **lundi 21 octobre 2024 au vendredi 8 novembre 2024 inclus** au service Urbanisme de la mairie de Parthenay, 7 rue Béranger, conjointement :

- à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement d'une liaison douce entre la rue du château et la Prée à Parthenay,
- à une enquête parcellaire préalable à la déclaration de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet.

M. Christian LAMBERTIN, désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur, siégera au service Urbanisme de la mairie de Parthenay, 7 rue Béranger où il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 21 octobre 2024 de 9h à 12h,
- le mercredi 30 octobre 2024 de 13h30 à 16h30,
- le vendredi 8 novembre 2024 de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de ces enquêtes conjointes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du service Urbanisme de la mairie de Parthenay (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi) :

- le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en format papier,
- les observations pourront être consignées sur les registres ouverts à cet effet.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres : [www.deux-sevres.gouv.fr](http://www.deux-sevres.gouv.fr) (<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/PARTHENAY>) ;
- dans les locaux de la préfecture des Deux-Sèvres, Bureau de l'environnement 4 rue Du Guesclin 79 000 NIORT pendant les jours et heures d'ouverture au public.
- sur le site internet de la commune de Parthenay : <https://www.parthenay.fr/>

Les observations pourront également être transmises :

- Par voie postale à l'attention de M. Christian LAMBERTIN, commissaire enquêteur, Service Urbanisme de la mairie de Parthenay, 7 rue Béranger 79200 PARTHENAY
- Par voie électronique en indiquant précisément en objet : « DUP et parcellaire liaison douce Parthenay » » : à l'adresse [pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr](mailto:pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr)

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, le fermier, le locataire, ceux qui ont des droits d'emphytéose ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déchues de tout droit à l'indemnité (articles L311-1 à L311-3 et R311-1 à R311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique).

Les conclusions motivées du commissaire enquêteur en ce qui concerne la demande de déclaration d'utilité publique et son avis en ce qui concerne l'enquête parcellaire seront consultables au service Urbanisme de la mairie de Parthenay, 7 rue Béranger et sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres à l'adresse précitée.